

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 2 juin 2016

# Communiqué de presse

## **Installation du conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane et présentation de la stratégie nationale portuaire outre-mer le 2 juin 2016, en Martinique**

Le directeur général des outre-mer et le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer ont installé le jeudi 2 juin 2016, le conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane (CCIAG), à la préfecture de la Martinique.

Ce conseil, issu de la réforme portuaire outre-mer de 2012, a vocation à renforcer les synergies et à rechercher les mutualisations potentielles entre les grands ports maritimes de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique, dans l'objectif d'accroître leur compétitivité dans un environnement régional de plus en plus concurrentiel.

Présidé par le directeur général des outre-mer, il est composé de représentants des collectivités locales, des grands ports maritimes et de l'Etat.

L'installation du CCIAG vient formaliser et dynamiser une coordination entre les ports qui existent depuis fin 2011. Il permet l'expression d'une volonté politique des collectivités et de l'Etat de construire une stratégie commune aux trois ports.

A l'issue de cette première réunion, les membres du conseil ont décidé d'entamer les réflexions sur les trois thématiques suivantes :

- l'analyse des stratégies conduites par les acteurs économiques de la région caraïbe, dans une perspective d'anticipation collective des évolutions du transport maritime mondial ;
- les conditions de mise en place éventuelle d'une « marque France-Caraïbes » ;
- la modernisation de la manutention.

Ces problématiques s'inscrivent pleinement dans les orientations fixées par la stratégie nationale portuaire outre-mer, annoncée par le Premier ministre lors du comité interministériel de la mer du 22 octobre 2015 et présentée par le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer à l'occasion de cette réunion d'installation du conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane.

La stratégie nationale portuaire outre-mer vise à valoriser le potentiel des espaces maritimes ultramarins dans le respect de l'environnement marin et côtier. En effet, les ports maritimes ultramarins jouissent d'un positionnement géostratégique exceptionnel, au plus près des grandes routes maritimes mondiales.

### Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :  
[www.facebook.com/prefet.martinique/](http://www.facebook.com/prefet.martinique/)  
[www.martinique.pref.gouv.fr/](http://www.martinique.pref.gouv.fr/)

Cette stratégie est une expression du Comité interministériel de la Mer pour la croissance bleue, respectueuse de l'environnement.

Issue d'une concertation étroite avec les collectivités locales, elle vise à donner un nouveau souffle au développement des ports contribuant directement à la création d'emplois et de valeur, dans un contexte de profondes mutations du transport maritime mondial.

Elle est déclinée en six grands objectifs au service de la compétitivité portuaire, de la préservation de la qualité environnementale de la mer et du littoral et du développement du territoire. Elle met en avant l'enjeu du maintien des liaisons de dessertes directes des territoires, indispensable à la maîtrise des coûts de passage portuaire et des dépenses de consommation des ménages. Elle vise aussi à favoriser le développement du trafic de transbordement en forte croissance dans ces régions du monde. Elle entend enfin renforcer l'intégration de chaque port dans son environnement et développer la coopération interportuaire au sein de chaque zone.

Le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, le ministère des outre-mer et le secrétariat d'Etat chargé des transports, de la mer, et de la pêche se félicitent aujourd'hui du fait que les grands ports maritimes de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique se soient donné les moyens de mettre en œuvre la stratégie nationale portuaire outre-mer et renforcer leur coopération, au service de leur compétitivité, de leurs territoires et de leurs populations.

**Contacts réservés aux médias :**

*Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr*



*Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :  
[www.facebook.com/prefet.martinique/](http://www.facebook.com/prefet.martinique/)  
[www.martinique.pref.gouv.fr/](http://www.martinique.pref.gouv.fr/)*